

**ANNEXE 1 A L'ARRETE ROYAL FIXANT LE PLAN COMPTABLE APPLICABLE
A L'ETAT FEDERAL, AUX COMMUNAUTES, AUX REGIONS ET A LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

CLASSE 9

RECETTES BUDGETAIRES

- 90. RECETTES NON VENTILÉES**
- 91. RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES**
- 92. REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ**
- 93. TRANSFERTS DE REVENUS EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS**
- 94. TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**
- 95. TRANSFERTS EN CAPITAL EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS**
- 96. TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**
- 97. DÉSIGNIFICATIONS**
- 98. REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS, LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS
ET VENTES D'AUTRES PRODUITS FINANCIERS**
- 99. DETTE PUBLIQUE - COMPTE REFLECHI DES DEPENSES BUDGETAIRES
- SOLDE COMPTABLE (8 > 9)**

NB Les recettes non ventilées au stade du budget de l'entité comptable, qu'elles concernent la sous-classe 90 ou, des rubriques et sous-rubriques des autres sous-classes, doivent obligatoirement être ventilées au stade de l'exécution budgétaire. Elles ne sont dès lors reprises à la classe 9 que dans le cas où il y aurait des imputations provisoires en la matière appelées à être soldées ultérieurement lors de leur ventilation macro-économique requise.

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 90

RECETTES NON VENTILÉES

906 Recettes à ventiler entre les sous-classes 91 à 99

907 Recettes des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent

908 Opérations internes

90. RECETTES NON VENTILEES

906 RECETTES À VENTILER ENTRE LES SOUS-CLASSES 91 À 99

907 RECETTES DES SERVICES PUBLICS QUI PRODUISENT PRINCIPALEMENT POUR LE MARCHÉ, FINANCENT OU ASSURENT

9070 Non ventilé

9071 Recettes courantes de services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent

9072 Recettes de capital de services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent

908 OPÉRATIONS INTERNES

9080 Non ventilé

9081 Régularisations de recettes effectuées dans les états collectifs

9082 Régularisations avec d'autres exercices

9083 Autres opérations internes

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 91

RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES

910 Non ventilé

916 Ventes de biens non durables et de services

917 Ventes de biens militaires durables ne participant pas à la formation brute de capital fixe (armes de guerre et assimilées)

918 Recettes en matière de travaux routiers et hydrauliques

919 Profits imputés en raison de la production de biens d'investissement en régie propre (non en vigueur à l'heure actuelle)

91. RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES

910 NON VENTILÉ

916 VENTES DE BIENS NON DURABLES ET DE SERVICES

9160 Non ventilé

9161 Ventes de biens non durables et de services à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques

91610	Non ventilé
91611	Aux entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance
91612	Aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages et aux ménages
91613	A l'étranger

9162 Ventes de biens non durables et de services à l'intérieur du secteur administrations publiques

917 VENTES DE BIENS MILITAIRES DURABLES NE PARTICIPANT PAS À LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE (ARMES DE GUERRE ET ASSIMILÉES)

918 RECETTES EN MATIÈRE DE TRAVAUX ROUTIERS ET HYDRAULIQUES

9180 Non ventilé

9181 Recettes d'autres secteurs que le secteur administrations publiques

9182 Recettes à l'intérieur du secteur administrations publiques

919 PROFITS IMPUTÉS EN RAISON DE LA PRODUCTION DE BIENS D'INVESTISSEMENT EN RÉGIE PROPRE (NON EN VIGUEUR À L'HEURE ACTUELLE)

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 92

REVENUS DE LA PROPRIETE

920 Non ventilé

926 Intérêts de créances des pouvoirs publics

927 Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques

928 Autres produits du patrimoine

929 Intérêts imputés en crédit (non en vigueur à l'heure actuelle)

92. REVENUS DE LA PROPRIETE

920 NON VENTILÉ

926 INTÉRÊTS DE CRÉANCES DES POUVOIRS PUBLICS

9260 Non ventilé

9261 Perception d'intérêts d'autres secteurs que le secteur administrations publiques

9262 Perception d'intérêts à l'intérieur du secteur administrations publiques

927 BÉNÉFICES D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES PUBLIQUES

9270 Non ventilé

9271 Entreprises publiques non financières ayant la personnalité juridique

9272 Entreprises publiques non financières sans personnalité juridique

9273 Institutions publiques de crédit ayant la personnalité juridique

9274 Institutions publiques de crédit sans personnalité juridique

9275 Entreprises publiques d'assurance

928 AUTRES PRODUITS DU PATRIMOINE

9280 Non ventilé

9281 Concessions

9282 Dividendes

9283 Locations de terres

929 INTÉRÊTS IMPUTÉS EN CRÉDIT (NON EN VIGUEUR À L'HEURE ACTUELLE)

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 93

TRANSFERTS DE REVENUS EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS

930 Non ventilé

936 Impôts indirects et taxes

937 Impôts directs et cotisations versées aux administrations de sécurité sociale

938 Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, organismes privés sans but lucratif au service des ménages et ménages

939 Transferts de revenus de l'étranger

93. TRANSFERTS DE REVENUS EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS

930 NON VENTILÉ

936 IMPÔTS INDIRECTS ET TAXES

9360 Non ventilé

9361 Taxes à l'importation

9362 Droits d'accise et autres impôts sur la consommation

9363 Taxe sur la valeur ajoutée

9364 Droits d'enregistrement

9365 Bénéfices des monopoles fiscaux des pouvoirs publics ou d'entreprises publiques à caractère de monopole

9366 Taxe de circulation

9367 Taxes sur la pollution

9368 Taxes et impôts immobiliers, à l'exception du précompte immobilier

9369 Diverses taxes, parmi lesquelles les taxes sur les jeux, les taxes à l'exportation, les droits d'expertise et les taxes sur les spectacles et autres divertissements

937 IMPÔTS DIRECTS ET COTISATIONS VERSÉES AUX ADMINISTRATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

9370 Non ventilé

9371 Impôts directs à charge des entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance

9372 Impôts directs à charge des ménages et des organismes privés sans but lucratif au service des ménages

9373 Contributions de sécurité sociale à charge des employeurs - pouvoirs publics

9374 Contributions de sécurité sociale à charge d'autres employeurs

9375 Contributions de sécurité sociale à charge des travailleurs

9376 Retenues pour le fonds des pensions de survie

9377 Autres contributions de nature obligatoire

938 AUTRES TRANSFERTS DE REVENUS DES ENTREPRISES, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ORGANISMES PRIVÉS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES ET MÉNAGES

9380 Non ventilé

9381 Des entreprises

9382 Des institutions de crédit

9383 De sociétés d'assurance

9384 Des organismes privés sans but lucratif au service des ménages

9385 Des ménages

939 TRANSFERTS DE REVENUS DE L'ÉTRANGER

9390 Non ventilé

9391 D'institutions de l'UE

9392 De pays membres de l'UE (administrations publiques)

9393 De pays membres de l'UE (non-administrations publiques)

9394 D'autres institutions internationales que l'UE

9395 D'autres pays que les pays membres de l'UE (administrations publiques)

9396 D'autres pays que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 94

TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

- 940 Non ventilé**
- 946 Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel**
- 947 Transferts de revenus des administrations de sécurité sociale**
- 948 Transferts de revenus des administrations publiques locales**
- 949 Transferts de revenus d'autres groupes institutionnels (pouvoir fédéral, communautés, régions, commissions communautaires)**

94. TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

940 NON VENTILÉ

946 TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR D'UN GROUPE INSTITUTIONNEL

9460 Non ventilé

9461 Du Pouvoir institutionnel

9462 Des Fonds budgétaires non organiques

9463 Des S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)

9464 Des O.A.P. (Organismes administratifs publics)

9465 Des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel

9466 Pour mémoire [Des universités et écoles supérieures spéciales/libres]

947 TRANSFERTS DE REVENUS DES ADMINISTRATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

9470 Non ventilé

9471 Vieillesse, décès, survie

9472 Maladie

9473 Invalidité et handicap physique ou mental

9474 Chômage

9475 Charges de famille

9476 Accidents de travail et maladies professionnelles

9477 Formation professionnelle des adultes

9478 Autres transferts de revenus de l'Office national de la sécurité sociale

9479 Divers

948 TRANSFERTS DE REVENUS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

9480 Non ventilé

9481 Des provinces

94810 Non ventilé
94811 Contributions générales
94812 Contributions spécifiques

9482 Des communes

94820 Non ventilé
94821 Contributions générales
94822 Contributions spécifiques

9483 Des "polders" et "wateringues"

9484 Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci

9485 Des autres administrations publiques locales

94850	Non ventilé
94851	Contributions générales
94852	Contributions spécifiques

949 TRANSFERTS DE REVENUS D'AUTRES GROUPES INSTITUTIONNELS (POUVOIR FÉDÉRAL, COMMUNAUTÉS, RÉGIONS, COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES)

9490 Non ventilé

9491 Transferts de revenus des commissions communautaires

9492 Transferts de revenus des communautés

9493 Transferts de revenus des régions

9494 Transferts de revenus du Pouvoir fédéral

94941	Dotations
94942	Parties attribuées d'impôts et de perceptions
94943	Autres

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 95

TRANSFERTS EN CAPITAL EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS

- 950 Non ventilé**
- 956 Impôts en capital**
- 957 Transferts en capital des entreprises et institutions financières (à l'exclusion des impôts en capital)**
- 958 Transferts en capital d'organismes privés sans but lucratif au service des ménages et des ménages (à l'exclusion des impôts en capital)**
- 959 Transferts en capital de l'étranger**

95. TRANSFERTS EN CAPITAL EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS

950 NON VENTILÉ

956 IMPÔTS EN CAPITAL

9560 Non ventilé

9561 Des entreprises

9562 Des institutions de crédit

9563 Des sociétés d'assurance

9564 Des organismes privés sans but lucratif au service des ménages

9565 Des ménages

957 TRANSFERTS EN CAPITAL DES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES (À L'EXCLUSION DES IMPÔTS EN CAPITAL)

9570 Non ventilé

9571 Aides à l'investissement (pour mémoire)

9572 Autres transferts en capital des entreprises

9573 Autres transferts en capital des institutions de crédit

9574 Autres transferts en capital des sociétés d'assurance

958 **TRANSFERTS EN CAPITAL D'ORGANISMES PRIVÉS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES ET DES MÉNAGES (À L'EXCLUSION DES IMPÔTS EN CAPITAL)**

9580 Non ventilé

9581 Transferts en capital des organismes privés sans but lucratif au service des ménages

95810 Non ventilé
95811 Aides à l'investissement (pour mémoire)
95812 Autres transferts en capital

9582 Transferts en capital des ménages

95820 Non ventilé
95821 Aides à l'investissement (pour mémoire)
95822 Autres transferts en capital

959 **TRANSFERTS EN CAPITAL DE L'ÉTRANGER**

9590 Non ventilé

9591 Transferts en capital des institutions de l'UE

95910 Non ventilé
95911 Aides à l'investissement
95912 Autres transferts en capital

9592 Transferts en capital des pays membres de l'UE (administrations publiques)

95920 Non ventilé
95921 Aides à l'investissement
95922 Autres transferts en capital

9593 Transferts en capital des pays membres de l'UE (non-administrations publiques)

95930 Non ventilé
95931 Aides à l'investissement
95932 Autres transferts en capital

9594 Transferts en capital d'autres institutions internationales que l'UE

95940 Non ventilé
95941 Aides à l'investissement
95942 Autres transferts en capital

9595 Transferts en capital des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques)

95950 Non ventilé
95951 Aides à l'investissement
95952 Autres transferts en capital

9596 Transferts en capital des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)

95960 Non ventilé
95961 Aides à l'investissement
95962 Autres transferts en capital

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 96

TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

960 Non ventilé

966 Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel

967 Transferts en capital des administrations de sécurité sociale

968 Transferts en capital des administrations publiques locales

969 Transferts en capital d'autres groupes institutionnels (Pouvoir fédéral, communautés, régions, commissions communautaires)

**96. TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

960 NON VENTILÉ

966 TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR D'UN GROUPE INSTITUTIONNEL

9660 Non ventilé

9661 Du pouvoir institutionnel

96610 Non ventilé
96611 Aides à l'investissement
96612 Autres transferts en capital

9662 Des fonds budgétaires non organiques

96620 Non ventilé
96621 Aides à l'investissement
96622 Autres transferts en capital

9663 Des S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)

96630 Non ventilé
96631 Aides à l'investissement
96632 Autres transferts en capital

9664 Des O.A.P. (Organismes administratifs publics)

96640 Non ventilé
96641 Aides à l'investissement
96642 Autres transferts en capital

9665 Des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel

96650 Non ventilé
96651 Aides à l'investissement
96652 Autres transferts en capital

9666 Pour mémoire [Des universités et écoles supérieures spéciales/libres]

967 TRANSFERTS EN CAPITAL DES ADMINISTRATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

968 TRANSFERTS EN CAPITAL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

9680 Non ventilé

9681 Des provinces

96810 Non ventilé
96811 Aides à l'investissement
96812 Autres transferts en capital

9682 Des communes

96820 Non ventilé
96821 Aides à l'investissement
96822 Autres transferts en capital

9683 Des "polders" et "wateringues"

96830 Non ventilé
96831 Aides à l'investissement
96832 Autres transferts en capital

9684 Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci

96840 Non ventilé
96841 Aides à l'investissement
96842 Autres transferts en capital

9685 Des autres administrations publiques locales

96850	Non ventilé
96851	Aides à l'investissement
96852	Autres transferts en capital

969 TRANSFERTS EN CAPITAL D'AUTRES GROUPES INSTITUTIONNELS (POUVOIR FÉDÉRAL, COMMUNAUTÉS, RÉGIONS, COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES)

9690 Non ventilé

9691 Transferts en capital des commissions communautaires

9692 Transferts en capital des communautés

9693 Transferts en capital des régions

9694 Transferts en capital du Pouvoir fédéral

96941	Dotations
96942	Parties attribuées d'impôts et de perceptions en capital
96943	Autres

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 97

DESINVESTISSEMENTS

970 Non ventilé

976 Ventes de terrains et de bâtiments dans le pays

977 Ventes d'autres biens d'investissement, y compris les biens incorporels

978 Réduction de stocks (non en vigueur à l'heure actuelle)

979 Amortissements (non en vigueur à l'heure actuelle)

97. DESINVESTISSEMENTS

970 NON VENTILÉ

976 VENTES DE TERRAINS ET DE BÂTIMENTS DANS LE PAYS

9760 Non ventilé

9761 Ventes de terrains

- 97610 Non ventilé
- 97611 A l'intérieur du secteur administrations publiques
- 97612 A d'autres secteurs que le secteur administrations publiques

9762 Ventes d'ouvrages existants en matière de travaux routiers et hydrauliques

- 97620 Non ventilé
- 97621 A l'intérieur du secteur administrations publiques
- 97622 A d'autres secteurs que le secteur administrations publiques

9763 Ventes de bâtiments existants

- 97630 Non ventilé
- 97631 A l'intérieur du secteur administrations publiques
- 97632 A d'autres secteurs que le secteur administrations publiques

977 VENTES D'AUTRES BIENS D'INVESTISSEMENT Y COMPRIS LES BIENS INCORPORELS

9770 Non ventilé

9771 Ventes de matériel de transport

9772 Ventes d'autre matériel

9773 Ventes de patentes, brevets et autres biens incorporels

9774 Ventes d'objets de valeur

9775 Ventes d'actifs cultivés (végétaux et animaux)

978 RÉDUCTION DE STOCKS (NON EN VIGUEUR À L'HEURE ACTUELLE)

979 AMORTISSEMENTS (NON EN VIGUEUR À L'HEURE ACTUELLE)

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 98

REMBOURSEMENTS DE CREDITS, LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS ET VENTES D'AUTRES PRODUITS FINANCIERS

980 Non ventilé

986 Remboursements de crédits par les entreprises, liquidations de participations dans les entreprises et ventes d'autres produits financiers

987 Remboursements de crédits par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages et par les ménages

988 Remboursements de crédits par/et liquidations de participations à l'étranger

989 Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques

98. REMBOURSEMENTS DE CREDITS, LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS ET VENTES D'AUTRES PRODUITS FINANCIERS

980 NON VENTILÉ

986 REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS PAR LES ENTREPRISES, LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ET VENTES D'AUTRES PRODUITS FINANCIERS

9860 Non ventilé

9861 Remboursements de crédits par les entreprises

9862 Remboursements de crédits par les institutions de crédit

9863 Remboursements de crédits par les sociétés d'assurance

9864 Liquidations de participations dans les entreprises

9865 Liquidations de participations dans les institutions de crédit

9866 Liquidations de participations dans les sociétés d'assurance

9867 Ventes d'autres produits financiers

987 REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS PAR LES ORGANISMES PRIVÉS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES ET PAR LES MÉNAGES

9870 Non ventilé

9871 Par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages

9872 Par les ménages

988 REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS PAR L'ÉTRANGER ET LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS À L'ÉTRANGER

9880 Non ventilé

9881 Remboursements de crédits par l'étranger

- 98810 Non ventilé
- 98811 Par les institutions de l'UE
- 98812 Par les pays membres de l'UE (administrations publiques)
- 98813 Par les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)
- 98814 Par d'autres institutions internationales que l'UE
- 98815 Par des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques)
- 98816 Par des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)

9882 Liquidations des participations à l'étranger

- 98820 Non ventilé
- 98821 Dans des institutions de l'UE
- 98822 Dans des pays membres de l'UE (non-administrations publiques)
- 98823 Dans d'autres institutions internationales que l'UE
- 98824 Dans d'autres pays que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)

989 REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

9890 Non ventilé

9891 A l'intérieur d'un groupe institutionnel

- 98910 Non ventilé
- 98911 Du Pouvoir institutionnel
- 98912 Des fonds budgétaires non organiques
- 98913 Des S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)
- 98914 Des O.A.P. (Organismes administratifs publics)
- 98915 Des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel
- 98916 Pour mémoire [Des universités et écoles supérieures]

9892 Par les administrations de sécurité sociale

9893 Par les administrations publiques locales

- 98930 Non ventilé
- 98931 Par les provinces
- 98932 Par les communes
- 98933 Par les "polders" et "wateringues"
- 98934 Par les institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques, ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci
- 98935 Par les autres administrations publiques locales

9894 Par l'enseignement autonome subsidié

9895 Remboursements par un groupe institutionnel d'une avance de fonds octroyée par un autre groupe institutionnel

STRUCTURE GENERALE DE LA SOUS-CLASSE 99

**DETTE PUBLIQUE - COMPTE REFLECHI DES DEPENSES BUDGETAIRES -
SOLDE COMPTABLE (8 > 9)**

990 Non ventilé

996 Produits des emprunts consolidés

997 Monétisations

998 Prélèvements sur fonds de réserve

999 Produits des emprunts à court terme

995 Compte réfléchi des dépenses budgétaires - Solde comptable (8 > 9)

**99. DETTE PUBLIQUE - COMPTE RELFECI DES DEPENSES BUDGETAIRES -
SOLDE COMPTABLE (8 > 9)**

A. DETTE PUBLIQUE

990 NON VENTILÉ

996 PRODUITS DES EMPRUNTS CONSOLIDÉS

9960 Non ventilé

9961 Produits des emprunts en monnaie nationale

9962 Produits des emprunts en monnaies étrangères

**9963 Produits des emprunts à l'intérieur du secteur administrations
publiques**

9964 Pour mémoire [Bénéfices sur émissions au-dessus du pair]

9965 Pour mémoire [Bénéfices sur remboursements en dessous du pair]

9966 Gains de change sur remboursements de la dette

9967 Produits d'emprunts en matière de leasing financier

997 MONETISATIONS (NON EN VIGUEUR A L'HEURE ACTUELLE)

998 PRÉLÈVEMENTS SUR FONDS DE RÉSERVE

999 PRODUITS DES EMPRUNTS À COURT TERME

*
* *

B. 995 **COMPTE REÉFLÉCHI DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES - SOLDE COMPTABLE (8 > 9)**

9951 Compte réfléchi des dépenses budgétaires

NB Simultanément à la comptabilisation dans les classes de bilan et de résultats des opérations qui ont une redondance budgétaire, ou globalement en fin de période, la sous-rubrique 9951 est crédité par le débit des comptes des rubriques 801 à 894 relatifs aux dépenses budgétaires.

En fin de période, si le montant total comptabilisé au 9951 est inférieur à celui recettes budgétaire, il est soldé en débitant la sous-rubrique 9951 par le crédit de la sous-rubrique 8951. Par contre, si son montant total est supérieur à celui du compte réfléchi des recettes budgétaires, c'est le montant total du compte réfléchi des recettes budgétaires qui est soldé, en le créditant par le débit du 9951. La fraction du 9951 non soldée correspond alors au **solde comptable (8 > 9)** repris au tableau de synthèse du compte récapitulatif des opérations budgétaires (Annexe 3 de l'A.R. fixant le plan comptable) et ce, **in fine** de son volet droit, dévolu à la classe 9. Ledit solde comptable est à comptabiliser au 9952 en débitant le 9951 du montant non encore dépassé.

9952 Solde comptable (8 > 9)

NB Ce solde est dégagé en créditant le 9952 par le débit du 9951, lequel est alors définitivement soldé et ne doit, dès lors, pas être repris à l'Annexe 3 de l'A.R. fixant le plan comptable.